

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Armée
Mot-clés	Police
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schubiger, Maximilian

Citations préféré

Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schubiger, Maximilian 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Armée, Police, 1999 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Armée et société	2
Activités internationales	2
Organisation militaire	4
Protection civile	6

Abréviations

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
BABS	Bundesamt für Bevölkerungsschutz
SVSP	Schweizerische Vereinigung Städtischer Polizeikommandanten
RK MZF	Regierungskonferenz Militär, Zivilschutz und Feuerwehr
SVS	Sicherheitsverbund Schweiz
KKPKS	Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten
LAINAT	Lenkungsausschuss Intervention Naturgefahren
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
WEA	Weiterentwicklung der Armee
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
WEF	World Economic Forum
NATO	North Atlantic Treaty Organization
AdA	Angehörige(r) der Armee
SBV	Schweizerischer Bauernverband
KVMBZ	Konferenz der kantonalen Verantwortlichen für Militär, Bevölkerungsschutz und Zivilschutz
NDB	Nachrichtendienst des Bundes (bis 2010: Strategischer Nachrichtendienst und Dienst für Analyse und Prävention)
Fedpol	Bundesamt für Polizei
KKJPD	Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
SCPVS	Société des chefs de police des villes suisses
CG MPS	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers
RNS	Réseau national de sécurité
CCPCS	Conférence des commandants des polices cantonales
LAINAT	Comité de direction intervention dangers naturels
USS	Union syndicale suisse
DEVA	Développement de l'armée
USAM	Union suisse des arts et métiers
WEF	World Economic Forum
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
Militaire	Militaire
USP	Union Suisse des Paysans
CRMPPCi	Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile
SRC	Service de renseignement de la Confédération (à 2010: Service de renseignement stratégique et Service d'analyse et de prévention)
Fedpol	Office fédéral de la police
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Chronique générale

Armée

Armée

CONTRE-PROJET DIRECT À UNE INITIATIVE
POPULAIRE
DATE: 31.05.2018
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Februar 2018 gab der Bundesrat bekannt, die **WEF-Jahrestreffen** auch weiterhin mit einem subsidiären Einsatz der Armee unterstützen zu wollen. Damit sollte diese bereits über geraume Zeit bestehende Zusammenarbeit weitergeführt werden. Dafür wurde dem Parlament beantragt, auch für die Jahre 2019 bis 2021 einen Armeeeinsatz von bis zu 5'000 AdA zu genehmigen. Die Landesregierung zeigte sich in ihrer Botschaft überzeugt, dass die WEF-Treffen in Davos für die Schweiz von grosser Bedeutung seien. Die Armee soll dabei Leistungen im Bereich Objektschutz, Personenschutz, Wahrung der Lufthoheit und Sicherheit im Luftraum erbringen. Dazu kommen Hilfestellungen im Bereich Logistik und Sanität. Angesichts der nach wie vor als verschärft eingeschätzten Sicherheitslage in Europa und im Lichte der in den vergangenen Jahren nötigen Zusatzfinanzierungen wurde der Kostenplafond um CHF 1 Mio. auf neu 9 Mio. erhöht. Die Aufteilung der Kosten sollte jedoch unverändert bleiben, was bedeutet, dass der Bund CHF 3.375 Mio. aufwenden würde. Die übrigen CHF 5.625 Mio. werden vom Kanton Graubünden, der Gemeinde Davos und der WEF-Stiftung getragen. In den Grundzügen glich dieser Armeeeinsatz gemäss vorliegender Botschaft denjenigen der Vorjahre.

In der Frühjahressession kam das Geschäft in den Ständerat, wo es keine Gegenwehr gab. Kommissionssprecher Hegglin (cvp, ZG) brauchte kaum Überzeugungsarbeit zu leisten und konnte sich darauf beschränken, die Eckwerte der Botschaft zusammenzufassen. Einstimmig verabschiedete die Ständekammer sowohl den Bundesbeschluss über den Einsatz der Armee im Assistenzdienst als auch jenen über die Beteiligung des Bundes an der Finanzierung der Sicherheitsmassnahmen im Kanton Graubünden.¹

CONTRE-PROJET DIRECT À UNE INITIATIVE
POPULAIRE
DATE: 26.09.2018
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nachdem die Unterstützung der **WEF-Jahrestreffen** durch die Armee auch für die nächsten Jahre vom Ständerat befürwortet worden war, regte sich im Nationalrat Widerstand in Form eines Nichteintretensantrags Mazzone (gp, GE). Sie wollte zusammen mit Balthasar Glättli (gp, ZH) die Beteiligung des Bundes an der Finanzierung der Sicherheitsmassnahmen des Kantons Graubünden verhindern. Die Mehrheit der SiK des Nationalrates stellte sich jedoch mit 21 zu zwei Stimmen deutlich hinter die beiden zu verhandelnden Geschäfte und stützte so den Entscheid der Ständekammer.

Mazzone, die ihren Nichteintretensantrag im Plenum vertrat, konnte sich nicht mit der finanziellen Unterstützung des Kantons Graubünden anfreunden, weil sie die WEF-Jahrestreffen für private Veranstaltungen einer privaten Stiftung hielt, die überdies selbst über grosse finanzielle Reserven verfügen. Unterstützung erhielt sie von SP-Sprecher Fridez (sp, JU), der verlauten liess, dass zwar eine Mehrheit der Fraktion auf beide Vorlagen eintreten, jedoch in der Detailberatung auch Minderheitsanträge unterstützen werde, die auf eine Reduktion des finanziellen Unterstützungsbeitrags abzielten. Ansonsten wehte Links-grün ein rauer Wind entgegen, da sich alle anderen Fraktionen für die Annahme der Vorlagen ausgesprochen hatten. Eintreten wurde dann deutlich beschlossen, die geschlossen stimmende grüne Fraktion und einige SP-Angehörige konnten der bürgerlichen Ratsmehrheit wenig entgegensetzen.

In der Detailberatung wurden mehrere Minderheitsanträge behandelt. Ein Antrag Glättli (gp, ZH) beinhaltete eine Umverteilung der Kosten des Armeeeinsatzes, indem die Hälfte der Ausgaben (bzw. der geleisteten Diensttage) durch die WEF-Organisatoren getragen werden sollte. Eine zweite Minderheit Crottaz (sp, VD) zielte auf eine Reduktion des Verpflichtungskredits auf CHF 10.75 Mio., also auf eine Einsparung von CHF 1 Mio. gegenüber dem Entwurf der Regierung. Als Ausgleichsangebot wollten die Antragstellenden mit einem zweiten Vorschlag CHF 900'000 bereitstellen, falls dieser Plafond von CHF 10.75 Mio. nicht ausreichen würde. Eine Minderheit Sommaruga (sp, GE) wollte noch weniger Mittel freigeben, nämlich CHF 6.75 Mio. Sämtliche Gegenanträge blieben aber erfolglos, so dass der Nationalrat schliesslich die vom Ständerat beschlossenen Varianten bestätigte. Damit setzte sich auch der Bundesrat durch, der die Vorlagen so ins Parlament geschickt hatte. Mit 151 zu 23 Stimmen respektive mit 131 zu 29 Stimmen wurden die Vorlagen genehmigt; in beiden Fällen konnte die geschlossen Nein-stimmende grüne Fraktion den Entscheid nicht verhindern.²

Armée et société

MOTION

DATE: 20.09.2016
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die FDP-Liberale Fraktion hatte im September 2015 eine Motion eingereicht, mit der die Mittel für den Nachrichtendienst des Bundes (NDB) aufgestockt oder zumindest nicht gekürzt werden sollten. **Sicherheit sei eine Kernaufgabe des Staates** und deswegen dürften die Ressourcen für den NDB nicht angetastet werden. Die FDP wollte mit ihrem Vorstoss sicherstellen, dass der NDB die nötigen Abklärungen zum terroristischen Risikopotential von Asylsuchenden und Kontingentsflüchtlingen glaubwürdig durchführen kann. Die Partei setzte damit an zwei frühere Vorstösse an, in denen sie bereits Bedenken zur sicherheitspolitischen Lage in der Schweiz aufgrund der Migrationsströme geäußert hatte (Ip. 15.3546 und 15.3547). Seit der Beantwortung dieser beiden ähnlich lautenden Interpellationen habe sich die Lage noch verschärft, befürchtete die FDP, und weil unter dem Deckmantel Asylsuchender möglicherweise auch Terroristen in die Schweiz einreisen würden, sollte die Regierung aktiv werden. Da im Bundeshaushalt Sparsbemühungen nötig sein werden, wollte die FDP mit dieser Motion erneut mit Nachdruck eine Budgetkürzung beim NDB verhindern.

Der Bundesrat zeigte in der Stellungnahme Verständnis für das Anliegen und räumte ein, dass nicht ausgeschlossen werden könne, dass auch Personen in die Schweiz einreisen, die ein Sicherheitsrisiko bedeuteten. Er sah jedoch zum damaligen Zeitpunkt keine Möglichkeit für eine Aufstockung der Mittel für den NDB, unter anderem, weil bereits Anfang Januar 2015 sechs zusätzliche Stellen beim NDB zur Stärkung der Terrorabwehr geschaffen worden seien. Zudem würden die kantonalen Polizeikorps finanziell unterstützt. Die Motion wurde entsprechend zur Ablehnung beantragt.

Dies wurde vom Nationalrat jedoch nicht goutiert, er überwies die Motion mit 128 zu 63 Stimmen und einer Enthaltung deutlich. Sprecherin Eichenberger (fdp, AG) nannte in der kurzen Darstellung des Antrags eine Reihe von Vorfällen mit terroristischem Hintergrund, beispielsweise jene in Würzburg/D oder Ansbach/D, oder auch ein verhindertes Attentat in Paris/F. Die personelle Aufstockung beim NDB und den finanziellen Support zugunsten der Kantone würdigte sie als positiv, aber dies genüge nicht, weil der NDB immer noch personell unterbesetzt sei. Verteidigungsminister Parmelin verwies vergeblich auf die von der Regierung aufgenommenen Tätigkeiten zur Terrorismusprävention, die sich unter anderem in der Schaffung von insgesamt 86 Stellen manifestiere, und vertrat damit die Ansicht der Regierung, dass die Motion nicht nötig sei. Mit dem nationalrätlichen Votum ging das Geschäft in den Ständerat.³

RAPPORT

DATE: 12.12.2019
DIANE PORCELLANA

Le Réseau national de sécurité (RNS) a demandé une étude portant sur **l'évolution récente des effectifs des forces de sécurité tant privées que publiques**. D'après les conclusions, environ 70 % des actifs de la sécurité dépendent du secteur public et 30 % relèvent du secteur privé. Les forces de sécurité (sans l'armée) ont progressé, entre 2011 et 2016, de 11.5% alors que la population résidente a augmenté de moitié (5.8%). Les effectifs privés ont cru plus rapidement que ceux du secteur public. Entre 2011 et 2018, les forces de police cantonale, communale et fédérale augmentent de 14.7 %. Cette hausse s'explique par la croissance de la population, la nécessité d'une présence 24h/24h dans les espaces urbains et la multiplication de grands événements. Au niveau cantonale, la densité policière est plus importante dans les cantons frontières et les cantons villes.⁴

Activités internationales

MOTION

DATE: 12.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Suite à cette mobilisation de la milice dictée par l'urgence et le manque de moyens de la police, le rôle de l'armée dans ce type de tâches a été largement discuté dans les médias comme au parlement. Au Conseil national, une **motion de Christiane Jaquet** (pdt, VD) (Mo. 99.3072) a traduit une certaine inquiétude de la gauche à voir l'armée relayer la police alors que les mesures d'économie tendent simultanément à réduire les effectifs de cette même police. La popiste vaudoise a donc demandé au Conseil fédéral de financer plutôt un certain nombre de postes de policiers dans les cantons et les grandes villes, seule solution selon elle pour éviter les pièges d'une police fédérale et le recours à l'armée. Dans sa réponse, le gouvernement a répondu qu'il fallait analyser globalement ce sujet de la sécurité intérieure avec également l'option du recours aux gardes-frontière et aux gardes-fortifications. Le Conseil national a finalement transmis ce texte comme postulat. Toujours à gauche, une **interpellation Grobet** (pdt, GE) (Ip. 99.3053) a interprété l'utilisation de l'armée à Genève comme une tentative de justification d'un budget militaire totalement exagéré. Combattu, un **postulat Freund** (udc, AR) (Po. 99.3143) demandant au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de créer

dans le cadre d'« Armée XXI » un corps d'intervention chargé d'assurer la sécurité aux frontières et de protéger des bâtiments contre les actes terroristes a été renvoyé. Après la fin de la guerre au Kosovo, l'armée a cessé de protéger les ambassades de six pays de l'OTAN (France, Belgique, Grande-Bretagne, Hollande, Canada et Espagne), seul un service de patrouille étant maintenu. En décembre, les militaires ont quitté la ville de Genève.⁵

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE

DATE: 19.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le parlement a accepté le projet d'arrêté fédéral simple concernant l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères. Le gouvernement a requis, a posteriori, l'aval des Chambres en vertu de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Cette dernière oblige l'exécutif à faire approuver lors de la session suivante la mise à disposition de troupes aux autorités civiles. Appelés «service d'appui», l'objectif de ces engagements est de protéger notamment les personnes et les biens particulièrement dignes de protection. Les missions de surveillance avaient déjà été autorisées par le Conseil fédéral et avaient commencé en 2001 sur la demande de la ville de Berne. Ces formations avaient été mises à disposition de la police municipale de la capitale, en complément des membres du Corps des Gardes-fortifications (CGF). Déjà en appui subsidiaire aux forces de polices de Genève et de Bern dès fin octobre 2001, le CGF ne pouvait plus mettre de moyens à disposition des autorités civiles. Selon l'arrêté fédéral simple, cet engagement doit durer jusqu'à la fin juin 2003 au plus tard et ne pas dépasser 700 militaires. S'il n'y a eu aucun vote contraire dans les deux chambres, certains conseillers nationaux se sont toutefois abstenus. Aux 10 abstentions du groupe écologiste se sont ajoutées des socialistes et une du Parti du travail pour arriver à un total de 29. Les verts ont estimé que la protection de représentations étrangères n'avait pas de caractère militaire mais devait être assumée par des corps de police. Ils ont également remis en cause la crédibilité de l'attribution d'une telle mission à de jeunes soldats.⁶

ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 01.07.2005
ELIE BURGOS

Les cantons et la Confédération ont décidé de discuter de la répartition des rôles et de la collaboration entre l'armée et la police, et se sont donnés un an pour trouver des réponses à des questions pratiques telles que la formation commune ou la dispense des policiers de service militaire. Deux groupes de travail ont été créés à cet effet sous la houlette du chef du DDPS, Samuel Schmid, et du président de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police. Les travaux ont débuté au mois d'août de l'année sous revue et se poursuivront jusqu'à l'été 2006.⁷

MOTION

DATE: 18.12.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, **une motion de la CPS-CN,** qui demandait au gouvernement, lorsqu'il soumettrait au parlement un texte destiné à remplacer l'arrêté fédéral concernant la prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection des représentations diplomatiques étrangères (qui arrivera à échéance fin 2007), de proposer, après concertation avec les cantons, **une solution prévoyant le transfert à la police civile** de tout ou partie des missions remplies par l'armée dans le cadre dudit arrêté. La motion demandait en outre que le Conseil fédéral présente à cet effet les avantages et les inconvénients de cette solution, le financement envisagé, ainsi qu'un calendrier relatif au recrutement et à la formation des agents de la police civile.⁸

ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 22.12.2006
ELIE BURGOS

En juillet, **le Conseil fédéral a approuvé l'engagement civil du système de drones** d'exploration, ainsi que d'hélicoptères dotés d'un système infrarouge, au profit du Corps des gardes-frontière. Le gouvernement souhaitait en effet que la police et le Corps des gardes-frontière puissent s'en servir à l'avenir, par exemple dans la lutte contre l'immigration illégale, la contrebande organisée ou la lutte contre le terrorisme. En fin d'année, l'armée et le Corps des gardes-frontière ont d'ailleurs signé un contrat de prestations, qui réglait notamment les processus et les responsabilités dans le cadre des utilisations approuvées par le gouvernement.⁹

Organisation militaire

Malgré l'absence de soutien des partis gouvernementaux, les signatures pour les référendums (armée et protection civile) ont été déposées lors de la deuxième moitié du mois de janvier. Le camp des **opposants** conservateurs s'est amenuisé au fil de la campagne et la gauche s'est en grande partie désintéressée de l'objet. Cette dernière s'est concentrée sur les thèmes à teneur plus sociale au menu de la votation de mai. Le camp conservateur s'est trouvé diminué par les divisions internes de l'UDC. Ce parti a finalement accepté le projet en assemblée, principalement grâce à l'engagement de son conseiller fédéral Samuel Schmid, en charge du dossier. De nombreuses sections cantonales ont toutefois rejeté Armée XXI. Quant à l'ASIN, d'ordinaire prompt à combattre tout projet de réforme de la défense nationale ou marquant une volonté d'ouverture du pays, son comité a décidé de ne pas donner de mot d'ordre et de ne pas soutenir financièrement les opposants. Le manque de moyens du principal comité opposé à la réforme (Bürgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz), dirigé par l'ancien divisionnaire Hans Wächter, et la difficulté de coordonner l'action des nombreux groupes le composant ont été soulignés par de nombreux commentateurs. Début avril, un « Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique », regroupement d'organisations proches des milieux conservateurs, a condamné une dérive politique vers l'OTAN et la création de dépendances techniques et organisationnelles par rapport à l'étranger. De plus, la capacité de la nouvelle armée à défendre l'intégralité du territoire a été mise en question. En fin de campagne de votation, durant la dernière semaine d'avril, un comité de parlementaires, présidé par le conseiller national Thurgovien Alexander Baumann (udc) et composé d'une dizaine de députés, est venu renforcer le camp de l'opposition. Ils ont rappelé le danger que représentait le projet pour la milice, ainsi que le risque d'aboutir à une armée à deux classes. Ils ont en outre prétendu que les coûts allaient exploser et qu'à terme c'était l'entrée dans l'OTAN qui était visée par le DDPS. Les rangs de l'opposition parlementaire étaient nettement plus réduits que lors du vote au plénum. Sur les 18 UDC qui avaient refusé le projet au parlement, ils n'étaient plus que huit dans ce comité. On y trouvait la frange la plus conservatrice du parti représentée par le Zurichois Ulrich Schlüer, accompagné du président de l'ASIN Hans Fehr, de Toni Bortoluzzi (ZH) ou encore de Christoph Mörgeli (ZH). L'unique député des Démocrates suisses, le bernois Bernhard Hess, ainsi que le représentant de l'Union démocratique fédérale, le bernois Christian Waber, s'étaient associés à cette démarche. De nombreux poids lourds de l'UDC, tels le président du parti Ueli Maurer ou Christoph Blocher, malgré leur opposition aux changements législatifs, ne figuraient pas dans ce comité, de même qu'aucun romand. Il convient de préciser que la gauche, au sein de laquelle se trouvaient certains opposants, avait d'emblée refusé d'être associée à un tel comité parlementaire.

Le conseiller fédéral Samuel Schmid, ainsi que des représentants des gouvernements cantonaux, ont lancé **la campagne** à l'occasion d'une conférence de presse organisée à la mi-février. Ils ont rappelé qu'Armée XXI était le meilleur compromis pour avoir une défense nationale moins chère, moderne, plus souple et répondant aux menaces de son temps. Ils ont également rappelé que la coopération internationale ne remettait pas en cause la neutralité. Ils ont souligné que la formation serait améliorée, avec des cours de répétition à un rythme annuel. De plus, l'abaissement de l'âge de libération, combiné au raccourcissement de la formation des cadres, devraient faciliter le recrutement de volontaires pour un service d'avancement. Le chef du DDPS a également défendu la réorganisation de la protection civile et estimé que la meilleure coopération entre les institutions chargées de la sécurité (polices, pompiers, services sanitaires, protection civile) justifiait le soutien aux modifications légales. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier (pdc), président de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, a fait part de l'appui des 26 cantons aux deux projets de réformes, estimant qu'ils prenaient en compte la limitation croissante des ressources financières et les structures fédéralistes de la Suisse.

Un comité favorable aux réformes, intitulé « 2 x oui pour l'Armée XXI et pour la protection de la population » et fort de 116 parlementaires bourgeois, s'est présenté aux médias à la fin du mois de février. Outre les arguments de l'efficacité et de la modernité, les avantages de la réduction des jours de service pour les vies familiales et professionnelles ont été mis en exergue. La capacité de cette nouvelle structure à faire face aux nouvelles menaces (terrorisme, extrémisme) a également été invoquée. Les délégués du parti socialiste ont recommandé de voter blanc à la réforme Armée XXI. Trois sections cantonales ont cependant accepté Armée XXI (Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie). L'Assemblée des délégués de l'UDC s'est laissée convaincre par son conseiller fédéral Samuel Schmid, même si elle n'a accepté la réforme de l'armée que de justesse (165 voix contre 161). Douze sections cantonales et les Jeunes UDC se sont

en outre opposés à la réforme de l'armée. Le PRD et le PDC ont recommandé l'approbation des projets. Au sein du parti écologiste, les délégués se sont montrés plus réceptifs aux changements proposés, alors que le groupe parlementaire avait nettement refusé le texte (8 non et une abstention), et ont recommandé de voter blanc. La composition du comité référendaire, principalement des personnalités conservatrices et des officiers à la retraite, a poussé les écologistes à ne pas rejoindre le camp des opposants. Concernant la loi sur la protection de la population, les prises de position des partis et associations ont peu varié par rapport à celles sur Armée XXI. Les deux réformes ont été largement soutenues par la population et par l'unanimité des cantons. Celle de l'armée a été acceptée par 76% des votants. Celle de la protection de la population l'a été encore plus largement avec 80% d'approbation. Cette dernière n'a été que marginalement présente dans le débat. Bien que la majorité des cantons n'était pas requise, le résultat illustre le large soutien populaire aux réformes, même dans les cantons considérés comme plus conservateurs. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont été les plus enthousiastes et ont accepté Armée XXI à plus de 80% alors qu'Uri (63% de oui), Schaffhouse (62%) et Schwyz (60%) ont été les plus sceptiques. La plus forte résistance constatée dans les cantons périphériques peut s'expliquer par les conséquences de la réorganisation de l'armée. La fusion de places d'armes, la centralisation des arsenaux ou l'affaiblissement de l'ancrage territorial des troupes étaient de nature à les rendre méfiants. L'ancien divisionnaire Hans Wächter, responsable du principal comité d'opposants, a estimé que c'était la fin de la Suisse « telle que nous la connaissons ». Le conseiller national UDC thurgovien Alexander Baumann, chef de file du comité parlementaire défavorable aux réformes, a fustigé la propagande d'Etat, à hauteur de plusieurs millions de francs, menée par le DDPS. Ce dernier a répliqué que l'information aux soldats aurait également été faite sans référendum. De nombreux commentateurs ont souligné l'importance de l'engagement de Samuel Schmid dans la campagne. Par la sobriété de ses interventions et sa capacité à convaincre les régions périphériques qu'elles ne seraient pas les grandes perdantes de ces changements, le ministre de tutelle est parvenu à neutraliser bon nombre d'oppositions.

Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Votation du 18 mai 2003.

Participation: 50%
Oui: 1 718 452 (76,0%)
Non: 541 577 (24,0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PDC, PRD, UDC (12*), PCS, PEV, PL; Economiesuisse, USP, UCAPS, USAM, USS.
- Non: DS, PSL, UDF, PdT.
- Blanc: PS (3*), PE.
- Liberté de vote: Lega.
- Pas de mot d'ordre: CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

L'analyse VOX a montré que même les sympathisants de l'UDC ont majoritairement soutenu les réformes et accepté celle de l'armée à 64% et de la protection de la population (71%). Les sympathisants des autres partis gouvernementaux l'ont fait encore plus nettement : 77% d'approbation d'Armée XXI par les socialistes (81% pour la protection de la population) contre 87% par les radicaux (88%) et 91% par les démocrates-chrétiens (93%). Au niveau des caractéristiques sociales et politiques ayant joué un rôle dans l'orientation du vote, le clivage entre défenseurs de valeurs modernistes ou traditionalistes s'est révélé significatif. Les citoyens estimant défendre une Suisse moderne ont accepté Armée XXI à 83% (86% pour la protection de la population) alors que ceux se réclamant d'une Helvétie gardienne des traditions ne l'ont fait qu'à 63% (68%). Le critère de la confiance dans le gouvernement semble également avoir eu un impact sur le niveau de soutien aux projets. Contrairement aux scrutins précédents sur l'armée, la ligne de conflit entre ses opposants et ses partisans ne semble pas avoir joué de rôle, les niveaux de soutien des deux camps étant très proches. Les commentateurs ont estimé que la nature des objets permettait de comprendre le peu de différences. La question ne concernait ainsi pas l'existence de l'institution mais uniquement le maintien d'une structure, l'Armée 95, jugée dépassée par les deux camps.¹⁰

POSTULAT

DATE: 19.06.2020
DIANE PORCELLANA

Le conseiller national David Zuberbühler (udc, AR) demande au Conseil fédéral une **comparaison internationale des coûts des formations militaires de protection**. Au regard de l'importance relevée – comme cité dans le rapport Avenir des forces terrestres du DDPS – des missions de protection et de sûreté pour la défense, Zuberbühler juge l'effectif de l'armée pour les missions de protection à long terme «plutôt limité». De plus, même avec les mesures prévues dans le cadre du Développement de l'armée (DEVA), les 17 bataillons d'infanterie ne pourront pas être suffisamment équipés.

Plusieurs pays – notamment la France, l'Allemagne, la Suède et la Pologne – ont renforcé leurs forces armées régulières avec des gardes ou des troupes nationales afin de disposer rapidement de personnel supplémentaire sur une période prolongée pour assurer la sécurité. Avec l'obligation de servir et le principe de milice, la Suisse pourrait disposer facilement de formations de protection à moindre coût. Pour réduire l'écart actuel en matière de sécurité entre la police et l'armée, il préconise alors de s'intéresser aux solutions déployées à l'étranger. Le Conseil national et le Conseil fédéral ont soutenu sa requête.¹¹

ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 29.12.2020
DIANE PORCELLANA

Pour assurer le **service de police aérienne permanent**, deux avions de combat armés seront opérationnels dès le 31 décembre – en adéquation avec le projet Police aérienne 24 et la motion de Hans Hess (plr, OW). Lors d'une première phase réalisée en 2016, la flotte pouvait être engagée du lundi au vendredi, de 8h à 18h, durant 50 semaines. Prolongé à 365 jours en 2017, les heures d'intervention ont été étendues de 6h à 22h. L'augmentation de la capacité de la police aérienne sur 24 heures permet la création d'environ 100 postes supplémentaires dans les Forces aériennes, à la Base logistique de l'armée et à la Base d'aide au commandement, et entraîne près de CHF 30 millions de coûts par année. Si nécessaire, d'autres jets de combat pourront être mobilisés au-delà des horaires habituels du service de vol militaire.¹²

Protection civile

ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 30.06.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Sicherheitspolitischen Bericht 2010 hatte der Bundesrat die Schaffung des **Sicherheitsverbundes Schweiz (SVS)** skizziert. Anfang Januar 2011 wurden vom Bundesrat die Meilensteine für den Aufbau dieses Verbundes bekannt gegeben. Im Zentrum stand die Frage, wie die Mittel von Bund und Kantonen effizient und effektiv zusammenwirken können. Der Steuerungsausschuss setzt sich auf Verwaltungsstufe paritätisch aus Vertretern von Bund und Kantonen zusammen. Einsitz haben seitens des Bundes die Direktoren des Bundesamtes für Polizei (fedpol), des Nachrichtendienstes des Bundes (NDB), des Bundesamtes für Bevölkerungsschutz (BABS), der Chef Sicherheitspolitik des VBS, der Chef des Armeestabes sowie der Chef des Lenkungsausschusses Intervention Naturgefahren (LAINAT). Die Kantone sind durch die Generalsekretäre der Kantonalen Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren (KKJPD) und der Regierungskonferenz Militär, Zivilschutz und Feuerwehr RK MZF sowie die Präsidenten der Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz (KKPKS), der Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Verantwortlichen für Militär, Bevölkerungsschutz und Zivilschutz (KVMBS), den Präsidenten der Instanzenkonferenz und schliesslich den Präsidenten der Schweizerischen Vereinigung Städtischer Polizeikommandanten (SVSP) vertreten. Im Juni des Berichtsjahres traf sich die politische Plattform des SVS erstmals. Dieses oberste Gremium des SVS konstituierte sich aus Bundesrätin Simonetta Sommaruga, Bundesrat Ueli Maurer, der damaligen KKJPD-Präsidentin Karin Keller-Sutter sowie Hans Diem, dem Präsidenten der RK MZF. Der SVS hat zum Ziel, die Leistungsfähigkeit in der polizeilichen Gefahrenabwehr sowie zur Bewältigung von Katastrophen und Notlagen zu verbessern, indem die Mittel von Bund, Kantonen, Gemeinden und Dritten noch besser aufeinander abgestimmt und im Einsatz koordiniert werden.¹³

1) AB SR, 2018, S. 348 ff.; BBI, 2018, S. 1013 ff.; Medienmitteilung Bundesrat vom 14.02.2018

2) AB NR, 2018, S. 1633 ff.

3) AB NR, 2016, S. 1457; Ip. 15.3546; Ip. 15.3547

4) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.12.19

5) BO CN, 1999, p. 1507 ss.; BO CN, 1999, p. 1325; BO CN, 1999, p. 1379 ss.; NZZ, 26.6.99; LT, 12.11.99.

6) BO CE, 2002, p. 158 ss.; BO CN, 2002, p. 164 ss.; FF, 2002, p. 2047 ss.

7) LT, 1.7.05.

8) BO CE, 2006, p.1166; BO CN, 2006, p.875

9) Communiqué de presse du DFF, 5.7.06; 24h, 22.12.06

10) Blaser et al. (2003): Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, VOX no 81.; FF, 2003, p. 4668 ss.; FF, 2003, p. 673 ss.; FF, 2003, p. 675 s.; Presse des 24.1.18, 1.3. 3.3, 2.4, 7.4, 26.4 et 19.05.03; Lib., 14.4.03; TA, 19.3 et 25.3.03; BaZ, 8.1.03.

- 11) BO CN, 2020, p.1141
- 12) Communiqué de presse DDPS du 29.12.20; CdT, Lib, NZZ, TA, 30.12.20
- 13) Medienmitteilung VBS vom 19.1. und 30.6.2011.